

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 4 janvier 2023 portant ouverture de concours (un concours externe, un concours externe spécial, un concours interne et un troisième concours) pour le recrutement des administrateurs territoriaux (session 2023)

NOR : FPTC2300329A

Par arrêté du 4 janvier 2023 pris par le président du Centre national de la fonction publique territoriale, quatre concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux, un concours externe, un concours externe spécial, un concours interne et un troisième concours, sont organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale en 2023.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis de La Réunion les 26, 27, 28, 29 et 30 juin 2023.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à compter du 9 octobre 2023.

Les candidats pourront s'inscrire à ces concours sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr) du lundi 20 février au vendredi 31 mars 2023 à minuit.

Le dossier de candidature complet (avec l'ensemble des pièces justificatives demandées), rempli et signé devra être déposé sur l'espace sécurisé du candidat, sur la plateforme dédiée, via le site www.cnfpt.fr au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le vendredi 31 mars 2023, minuit. Tous les renseignements relatifs à ce mode d'inscription seront disponibles sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr) à compter de l'ouverture des inscriptions.

Les candidats pourront également retirer un dossier de candidature à cette même période, par courrier adressé au Centre national de la fonction publique territoriale, service concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12 et accompagné d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 grammes environ, aux nom et adresse du demandeur.

Ces dossiers complets pourront être, soit retournés par courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le vendredi 31 mars 2023, le cachet de la poste faisant foi ; soit déposés sur place à la même adresse avant 16 heures.

Faute de dépôt dans les délais du dossier et des pièces justificatives, l'inscription sera annulée.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté au-delà de la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

Le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux, session 2023, est de 54, répartis comme suit :

- concours externe : 24 ;
- concours externe spécial : 4 ;
- concours interne : 22 ;
- troisième concours : 4.

Les choix de matières concernant les épreuves orales d'admission du concours externe, externe spécial, interne et du troisième concours doivent être formulés par le candidat au moment de son inscription.

En vue de la 1^{re} épreuve d'admission des concours externe et externe spécial, les candidats déclarés admissibles par le jury fourniront une fiche individuelle de renseignement, permettant d'apprécier le parcours et les réalisations.

Cette fiche permettra notamment aux candidats titulaires d'un doctorat de présenter leurs travaux universitaires. Dans ce cas, elle devra être assortie d'une copie du diplôme de doctorat du candidat.

Cette fiche pourra être téléchargée sur le site du CNFPT à compter du 26 juin 2023 et devra être retournée par voie électronique (concours@cnfpt.fr) ou postale (Centre national de la fonction publique territoriale, service concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12) à une date qui sera communiquée aux candidats admissibles par le CNFPT.

En vue de la 1^{re} épreuve d'admission des concours interne et troisième concours, les candidats déclarés admissibles par le jury fourniront un dossier présentant l'expérience professionnelle. Ce dossier pourra être téléchargé sur le site du CNFPT à compter du 26 juin 2023 et devra être retourné aux adresses électronique et postale mentionnées ci-dessus à une date qui sera communiquée aux candidats admissibles par le CNFPT.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée au service des concours du Centre national de la fonction publique territoriale par mail à concours@cnfpt.fr.